

# CHARTRE «Initiative Hôpital Ami des bébés »

Selon les recommandations de l'OMS/UNICEF

*Une Attitude de l'ensemble de l'équipe centrée sur les besoins individuels du nouveau-né et de sa mère*

*Un environnement et un accompagnement qui permettent aux parents de prendre totalement leur place, dès la naissance*

*Un travail d'équipe et en réseau pour assurer la continuité des soins en pré, péri et post-natal.*

**Adopter** des pratiques favorisant un accueil respectueux de vos souhaits, des besoins et rythmes du nouveau-né, des règles de sécurité et la promotion et le soutien de l'allaitement maternel.

**Suivre** des formations continues pour acquérir les connaissances et les compétences nécessaires afin de vous accompagner pendant votre grossesse, votre accouchement, les soins et l'alimentation de votre bébé.

**Vous informer, et échanger** dès votre entretien du 4<sup>ème</sup> mois, sur la grossesse, la naissance, les bienfaits de l'allaitement maternel et les moyens de favoriser son démarrage, pour un choix éclairé.

**Favoriser** dès la naissance le contact prolongé en peau à peau avec votre bébé (le papa si besoin) et la première tétée, selon votre choix, quand il se montrera prêt.



**Vous soutenir** dans votre rôle de parents, vous aider dans le repérage des besoins et des rythmes de votre bébé, vous accompagner dans ses soins, vous guider dans son alimentation selon vos choix.



**Vous accompagner** dans les mises au sein dès les premières tétées et vous montrer comment exprimer votre lait.

Si vous êtes séparée de votre bébé, vous aider à stimuler et entretenir votre lactation rapidement après la naissance.

**Ne donner** à votre bébé ni tétine, sucette ou biberon. Nous vous les déconseillons pour ne pas perturber la succion au sein de votre bébé et modifier votre allaitement.



**Ne pas vous séparer** de votre bébé. Nous vous invitons à le garder à proximité 24h sur 24 dans votre chambre. Le ou la conjoint(e) est bienvenu(e), même la nuit.

**Favoriser l'allaitement** à l'éveil en vous conseillant de faire téter votre bébé dès les premiers signes sans attendre les pleurs, aussi souvent et aussi longtemps qu'il le souhaite.

**Ne donner** à votre bébé allaité au sein que votre colostrum puis votre lait sauf raisons médicales bien établies et discutées avec vous.

**Vous donner** des repères utiles pour votre retour à domicile et vous indiquer des professionnels et des associations de référence en allaitement maternel pour vous soutenir après votre sortie de la maternité.



**Respecter** le code de commercialisation des laits pour nourrissons et ne pas favoriser leurs publicités commerciales.

**Pendant le travail**, vous faire accompagner par la personne de votre choix, vous proposer des méthodes non médicamenteuses pour vous soulager, vous laisser bouger et choisir la position d'accouchement qui vous convient.